



Compte-Rendu

Conseil Municipal

Séance du 02/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 02 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS :

Mr ZDAN Michel, Mr DEMESSANCE Christophe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme FLOURY Clara, Mme QUILLAUD Elodie, Mme MESPLES Magali, Mr DA SILVA CORREIA Manuel, Mr STRAUS Christophe, Mme SAJDAK Sophie, Mr DAROLLES Cédric, Mr LORRAIN Jean-Luc.

EXCUSES :

Mr PARTINICO Jérémy (pouvoir donné à Mr LORRAIN Jean-Luc) et Mr NAYRAC Philippe (pouvoir donné à Mme QUILLAUD Elodie), Mr GARRIGUES Jean-Luc (pouvoir donné à Mr STRAUS Christophe),

SECRETARE : Mme SAJDAK Sophie.

COMPTE RENDU :

1/ Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 31/03, du 06/04 et du 28/04

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité les trois comptes-rendus

2/ Convention de partenariat pour la publication de données ouvertes sur le portail OPEN DATA départemental.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la mise à disposition des données numériques (open data) est devenue un événement majeur en termes de dévolution vers le tout numérique. A ce titre, le conseil départemental propose aux collectivités de son territoire une offre de service gratuite et clé en main pour les accompagner dans la production et la publication de leurs données publiques. Il précise qu'il s'agit surtout d'utiliser l'outil collaboratif gratuit appelé OPEN AGENDA du Bassin Auterivain qui permet de publier et partager des événements organisés dans le territoire et donc faire apparaître les événements organisés sur la commune.

Pour cela, il propose de formaliser une convention de partenariat avec le conseil départemental.

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat à signer avec le Conseil Départemental, la publication des données ouvertes de la Commune sur le portail Open Data départemental et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3/ Mission géotechnique pour les travaux de réhabilitation et extension d'une ancienne maison de village.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a fait une consultation auprès de bureau d'étude pour la mission géotechnique relatif aux travaux de réhabilitation et extension de la maison de village sise 8 place du village.

Sur 5 bureaux d'étude consultés, 4 ont répondu.

Bureaux d'Etudes	Montant HT – G2 AVP	Montant HT – G2 PRO
ALIOS	4 800.00 €	3 000.00 €
GEOBILAN	4 300.00 €	600.00 €
GFC	3 250.00 €	1 000.00 €
INTRASOL	4 682.00 €	250.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la consultation des différents bureaux d'étude pour la mission géotechnique et accepte les devis de la société GFC pour un montant de 3250.00 € HT pour la mission G2 AVP et pour un montant de 1000.00 € HT pour la mission G2 PRO

4/ Remboursement frais avancés par Monsieur ZDAN.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a dû avancer des frais (achat d'une pièce pour le véhicule GOUPIL) par carte bleue. Il présente la facture de l'entreprise KIT ELEC SHOP pour un montant de 190.06 € et rajoute que la collectivité n'avait pas de compte auprès de ce fournisseur.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, l'achat de la pièce pour le véhicule GOUPIL et accepte le remboursement d'une montant de 190.06 € à Monsieur ZDAN.

5/Devis loisir diffusion.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un apport supplémentaire de gravier doit être effectué sur l'aire de loisir au niveau des jeux de la petite enfance.

Il présente le devis de l'entreprise loisir diffusion pour un montant de 1960.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, approuve l'apport supplémentaire de gravier sur l'aire de loisir petite enfance et accepte le devis de l'entreprise Loisir Diffusion pour un montant de 1960.00 € HT.

6/ Devis entreprise CESSSES TP.

Afin de sécuriser l'espace aire de loisir, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des barrières basculantes, à cheviller et tourniquet doivent être posées.

Il présente le devis de l'entreprise CESSSES TP pour un montant de 2330.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la pose de barrière pour sécuriser l'espace aire de loisir et accepte le devis de l'entreprise CESSSES TP pour un montant de 2330.00 € HT.

7/ Devis remplacement PC portable.

Monsieur le maire indique au Conseil municipal de la nécessité de remplacer le pc portable de la collectivité qui est vétuste. Il présente 2 devis du magasin DARTY pour un montant de 1199.99 € et pour un montant de 1379.99 € ainsi qu'un devis du magasin FNAC pour un montant de 1070.81 €.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un nouveau pc portable en remplacement de l'existant vétusté, accepte le devis du magasin FNAC pour un montant de 1070.81 € et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

8/ Fixation prix de location barnums.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les 2 barnums achetés par la collectivité grazacoises et autres associations du territoire.

Il propose de fixer un tarif de location pour des festivités à but lucratif.

Le Conseil Municipal avec 9 voix Pour et 3 voix Contre accepte de fixer le tarif de location au prix de 100 € chacun pour toutes les associations confondues concernant des festivités à but lucratif.

9/ Recours suite à un refus de permis de construire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la requête présentée par Monsieur OLIVEIRA déposée auprès du Tribunal Administratif de Toulouse suite au refus de son permis de construire.

Il propose au Conseil Municipal de confier celle-ci à Maitre HERMANN afin de représenter la Collectivité et d'avoir recours auprès de l'assurance sous le contrat Urbanisme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier cette requête à Maitre HERMANN et à l'assurance.

10/ Question et informations diverses.

1. Devis achat chaises+ tables pour salle polyvalente
2. Lecture de la circulaire préfectorale concernant des modalités et conséquences des démissions volontaire des élus locaux
3. Lecture du communiqué de M. MAGNE de 1000 cafés
4. Présentation du plan définitif du cimetière du Rieutarel : les nouvelles concessions devront être attribuées à partir du fond du cimetière.

Séance levée à 22h30

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	